

CATHERINE
BOUHAND
ARCHITECTE

CNSNMM

1848 Route des Pessettes
39220 PREMANON

Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM

Route des Pessettes
39 220 PREMANON

C.C.T.P

Lot N°01 TERRASSEMENTS/ VRD / GROS OEUVRE

04 mai 2026

ARCHITECTE

Catherine BOUHAND ARCHITECTE 44 Rue Eisenhower 39100 DOLE

Email : bouhand.catherine@orange.fr

Cahier des clauses techniques particulières

CNSNMM - Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM
Route des Pessettes 39 220 PREMANON
ARCHITECTE Catherine BOUHAND ARCHITECTE 44 Rue Eisenhower 39100 DOLE

Lot N°01 TERRASSEMENTS/ VRD / GROS OEUVRE

Sommaire

A TERRASSEMENTS/ VRD / GROS OEUVRE	3
01.1 GENERALITES	3
01.1.1 Préambule	3
01.1.2 Objet et connaissance des travaux	3
01.1.3 Obligation de l'entrepreneur	3
01.1.4 Documents techniques contractuels	3
01.1.5 Moyens de levage/ Approvisionnement de chantier	5
01.2 ETUDES	5
01.2.1 Etude béton	5
01.3 TERRASSEMENTS MECANQUES	5
01.3.1 Sciage de revêtement.	5
01.3.2 Fouilles en rigole, tranchée, trou	5
01.4 FONDATIONS	6
01.4.1 Béton de propreté	6
01.4.2 Semelles filantes ou isolées	6
01.5 OUVRAGES EN BETON ARME	6
01.5.1 Fût béton	6
01.6 CANALISATIONS ENTERREES	6
01.6.1 Réseaux extérieures pour alimentation éclairage Carport	6
01.7 REMBLAIS/ENROBE	6
01.7.1 Remblais fouille semelles carport y compris reprise enrobé	6

A TERRASSEMENTS/ VRD / GROS OEUVRE

01.1 GENERALITES

01.1.1 Préambule

01.1.1.1 Connaissance du projet

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

01.1.2 Objet et connaissance des travaux

01.1.2.1 Description succincte des travaux

Les travaux faisant l'objet des présents documents consistent en la rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM situé Rue des Pessettes - 39220 PREMANON

01.1.3 Obligation de l'entrepreneur

01.1.3.1 Lot traité global et forfaitaire

Le présent lot est traité à prix global et forfaitaire. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans de l'architecte et aux indications du présent document. L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens. Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif et quantitatif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans ou descriptif.

01.1.3.1 2 Lecture du bordereau

L'entrepreneur devra établir ses quantités en fonction du C.C.T.P., les quantités portées dans le présent document sont fournies à titre indicatif pour renseignement sur la consistance du projet, celles-ci n'ayant aucune valeur contractuelle. Dans le cas où celles portées sur le présent bordereau ci-joint sont utilisées, elles seront réputées avoir été vérifiées par l'entrepreneur et ne pourront en aucun cas être contestées.

01.1.3.1 3 Connaissance des lieux

L'entrepreneur adjudicataire du lot sera réputé avoir pris une parfaite connaissance des lieux, accès et contraintes du site, car conformément au règlement d'appel d'offres l'entrepreneur avait l'obligation de se rendre sur les lieux avant remise de son offre.

01.1.4 Documents techniques contractuels

01.1.4.1 Références aux textes

Les travaux TCE sont traités aux conditions définies par les documents énumérés au Cahier des Charges ainsi qu'aux Lois, Arrêtés, Décrets, Ordonnances et Règlement parus à la date de la remise des offres.

Les Normes fondamentales et Générales relatives aux dimensions, représentations, résistances, ainsi que toutes celles ayant pu paraître jusqu'à la date de remise des offres, et ce, indépendamment de la date de référence.

Cette liste n'est pas limitative et n'exclut pas l'application des DTU, Règles de Calculs et Normes non cités

EUROCODES.

REGLES NV 65 - Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions de janvier 2001

REGLES N 84 - Actions de la neige sur les constructions de septembre 1996+ modification N° 1 d'Avril 2000

REGLES B.P.E.L 91 - Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton précontraint suivant la méthode des états limites - Avril 1992 + modification N° 1 de février 2000

REGLES PS 92 - Règle de construction parasismique de décembre 1995 + amendement de février 2001

REGLES techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé, suivant la méthode des états limites.

- DTU 12 : Terrassement pour bâtiment
- DTU 13.11 : Fondations superficielles
- DTU 13.2 : Fondations profondes.
- DTU 14.1 : Cuvelage dans les parties immergées de bâtiments
- DTU 20/20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments. Parois et murs
- DTU 20/12 : Gros oeuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité
- DTU 21 : Exécution des travaux en béton. Marches préfabriquées indépendantes en béton armé pour escaliers.
- DTU 22.1 : Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions en béton ordinaire.
- DTU 23.1 : Parois et murs en béton banché.
- DTU 24.1 : Fumisterie
- DTU 26.1 : Enduits aux mortiers de liants hydraulique.
- DTU 26.2 : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques.
- DTU 59.2 : Revêtements plastiques épais sur béton et enduits hydrauliques
- DTU 60.32 : Canalisations en chlorure de polyvinyle non plastifié pour E.P
- DTU 60.33 : Canalisations en chlorure de polyvinyle non plastifié pour E.U/E.V.

Normes :

Cahier des clauses particulières

CNSNMM - Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM
Route des Pessettes 39 220 PREMANON
Lot N°01 TERRASSEMENTS/ VRD / GROS OEUVRE

NF P 0 - Généralités
NF P 1 - Terrasse, maçonnerie béton
NF P 9 - Équipements divers travaux extérieurs
NF A concernant les armatures du béton armé (NF A 35.014 à 35.017, NF A 35.019...)
NF P 14.101, 14.301, 14.304, 14.402 concernant les blocs en béton de granulats
NF P 15.301 de juin 1994 - définition classification et spécifications des ciments courants
NF P 18.303 - Eau de gâchage pour béton de construction
NF P 18.305 - Béton prêt à l'emploi
NF P 18.325 - Performances, production mise en œuvre et critères de conformité

01.1.4.1 1 Références aux textes

01.1.4.2 1 D.T.U., note générale (privé)

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le règlement sanitaire duquel relève la ville de Prémanon 39220
- Les cahiers des charges D.T.U., les règles de calcul D.T.U. publiés par le C.S.T.B., ainsi que leurs annexes modificatifs, additifs ou errata, non concernés par les fascicules techniques subvisés.
- Les cahiers des clauses spéciales rattachés au D.T.U. et les mémentos pour la conception, publiés par le C.S.T.B.
- Les cahiers des charges pour l'exécution des ouvrages non traditionnels.
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés privés
- D'une façon générale, les règles et recommandations professionnelles relatives aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui ne font pas l'objet de prescriptions au titre de l'ensemble des documents précédemment cités.

01.1.4.2 2 Liste des D.T.U.

... et plus particulièrement les documents suivants :

- DTU 12 : Terrassement pour bâtiment.
- DTU 13.11 : Fondations superficielles.
- DTU 13.2 : Fondations profondes.
- DTU 14.1 : Cuvelage dans les parties immergées de bâtiments.
- DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments. Parois et murs.
- DTU 21 : Exécution des travaux en béton. Marches préfabriquées indépendantes en béton armé pour escaliers.
- DTU 22.1 : Murs extérieurs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions en béton ordinaire.
- DTU 23.1 : Parois et murs en béton banché.
- DTU 24.1 : Fumisterie.
- DTU 26.1 : Enduits aux mortiers de liants hydraulique.
- DTU 26.2 : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques.
- DTU 59.2 : Revêtements plastiques épais sur béton et enduits hydrauliques.
- DTU 60.32 : Canalisations en chlorure de polyvinyle non plastifié pour E.P.
- DTU 60.33 : Canalisations en chlorure de polyvinyle non plastifié pour E.U/E.V.

01.1.4.2 3 Liste des fascicules

- FASCICULE 70 : Canalisations d'assainissement et ouvrages annexes.
- FASCICULE 3 : Fourniture de liants hydrauliques.
- FASCICULE 4 : TITRE I - Armature pour bétons armés.
- FASCICULE 4 : TITRE II - Armature à haute résistance pour constructions en béton précontraint par pré ou post-tension.
- NORME: NF P EN 206-1 concernant la fabrication des bétons prêt à l'emploi ou fabriqué sur chantier ou en usine d'éléments préfabriqués.
- NORME : NF P 06.001- concernant les hypothèses de charges.

01.1.4.2 4 Liste des règles de calcul

- DTU NV 65 : Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions, modifiées pour ce qui concerne les effets de la neige par "REGLES N 84".
- DTU PS 69 : Règles parasismiques du 11 Février 2011 et mise à jour du 06 mars 2013..
- EUROCODES
- DTU 23.1 : Règles pour le calcul des fondations superficielles.
- CHEMINEES : Règles et processus de calcul des cheminées fonctionnant en tirage naturel.
- FA : Méthodes de prévision pour le calcul du comportement au feu des structures en acier.
- FPM 88 : Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des poteaux en acier et béton.

01.1.4.2 5 Liste des CCTG génie civil

- CCTG Fascicule 26 : Exécution des enduits superficiels.
- CPC Fascicule 63 : Exécution et mise en œuvre des bétons non armés. Confection des mortiers.
- CCTG Fascicule 64 : Travaux de maçonnerie d'ouvrages de génie civil.

01.1.5 Moyens de levage/ Approvisionnement de chantier

01.1.5.1 Moyen de levage/ Approvisionnement du chantier.

01.1.5.1.1 Levage/ Approvisionnement

L'entrepreneur devra dans son offre inclure l'ensemble des moyens de levage nécessaire pour réaliser ces ouvrages les frais de levage et d'approvisionnement de chantier,

Chaque entreprise assurera par ses propres moyens la manutention de ses matériaux.

Toutefois, l'entreprise disposant de moyens de levage pouvant servir aux autres corps d'état, ne pourra en refuser la location à ceux ci dès lors qu'ils en feraient la demande en temps utile.

Chaque entreprise doit mettre les moyens nécessaires pour accéder à ses ouvrages tel que échafaudage, nacelle, ..

01.2 ETUDES

01.2.1 Etude béton

01.2.1.1 Etudes dues par l'entreprise

L'entreprise adjudicataire aura à sa charge les études d'exécution et les plans d'atelier et de chantier définis ci-dessous à soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre et de l'organisme de contrôle comprenant :

Etudes d'exécution

- Note de calculs des ouvrages avec justification selon les règles de constructions parasismique,
- Plans des ouvrages avec incorporation à partir de fichiers informatiques (formats PDF et DWG) des réservations et des détails des autres lots,
- Plans d'armatures,
- Tableau récapitulatif des aciers mis en œuvre avec poids par type d'ouvrage.

Plans d'atelier

- Plans des ouvrages avec réservations des autres lots,
- Plans détaillés d'armatures comprenant nomenclature, calepinage et façonnage,
- Tableau récapitulatif des aciers mis en œuvre avec poids par type d'ouvrage.

Plans de chantier

- Relevé contradictoire de l'implantation réelle des fondations,
- Plans des ouvrages complémentaires découlant éventuellement du relevé précédent,
- Plans nécessaires à l'exécution des ouvrages profonds :
 - * reprise en sous-œuvre, blindages, parois moulées, berlinoises, murs de soutènement, plans d'injection, de rabattement de nappe
 - * mode d'étalement
- Massif de grue, installation de chantier
- Eléments préfabriqués (prédalles, escaliers préfa, voiles préfa,...) :
 - * plans de repérage
 - * plans de définition de tous les éléments de coffrage et ferrailage
 - * plans de chaque pièce et plans de fabrication, moules
 - * mode d'étalement

Les études d'exécution et les plans d'atelier définis précédemment pourront être réalisés pour le compte de l'entreprise adjudicataire du présent lot par le bureau Santini StructurAE ingénierie pour un montant d'honoraires HT égal à 3000 € HT (trois mille euros hors taxes).

Cette proposition est établie sans modification des plans remis en phase DCE.

01.2.1.1.1 Etudes dues par l'entreprise

01.3 TERRASSEMENTS MECANIKES

01.3.1 Sciage de revêtement.

01.3.1.1 Sciage mécanique de revêtement de chaussée type enrobé ou multicouche bitumineux.

01.3.1.1.1 Sciage de revêtement de chaussée.

Sciage mécanique de revêtement de chaussée type enrobé ou multicouche bitumineux.

Localisation :

Sciage au droit des massifs de fondations

01.3.2 Fouilles en rigole, tranchée, trou

01.3.2.1 Fouilles en rigole, tranchée, trou. Toutes sujétions d'emploi d'outils. Toutes les banquettes utiles doivent être prévues et abattues après coup. Tous les éléments rencontrés à fond de fouilles et susceptibles de constituer des points durs doivent être enlevés. De même, les poches et lentilles de nature plus compressible que l'ensemble du fond de fouilles sont purgées et remplacées par un sol

de compressibilité sensiblement équivalent à celle du sol général. Les fonds de fouilles sont compactés soigneusement après nivelage. Toutes les faces sont dressées.

01.3.2.1 1 **Terre toute classe confondue**

Terre toute classe confondue.

01.4 **FONDACTIONS**

01.4.1 **Béton de propreté**

01.4.1.1 En béton de ciment CLK "C12/15", coulé en fon de fouille et arasé pour recevoir les armatures des fondations compris stabilisation des parois de fouilles et réservations des passages des canalisations, épaisseur suivant plans de structure du B.E.T. (épaisseur minimale de 0.05 m), mise en place immédiatement après le terrassement de manière à éviter la détérioration des sols d'assise.

01.4.1.1 1 **Béton de propreté de 0,10**

Béton de propreté de 0,10 d'épaisseur de type "C12/15".

01.4.2 **Semelles filantes ou isolées**

01.4.2.1 Exécution des semelles filantes ou isolées comprenant :

- Mise en oeuvre de béton pour semelles filantes suivant indication des plans de principe B.E.T. Béton armé CLK "C25/30" vibré, coulé dans coffrage , compris réservations des passages de canalisation éventuelles et façon de pente.
- Coffrages, boisages comprenant, étais, butons, réservations de feuillure, etc.. Toutes sujétions de mise en oeuvre et de décoffrage.
- Armatures de fondations (FE E500), en panneaux d'acier treillis soudé et barres d'acier haute adhérence, mi durs, écrouis à froid (Tor ou équivalent) , comprenant la fourniture, le stockage, le façonnage et la mise en place. Toutes sujétions de coupes, chutes, recouvrements, cales et ligatures.

01.4.2.1 1 **Semelles filantes ou isolées**

Semelles compris coffrage, béton ,armatures
Dimensionnement semelles et Armatures à confirmer par vos soins t BE : 80 kg/m3

01.5 **OUVRAGES EN BETON ARME**

01.5.1 **Fût béton**

01.5.1.1 Les fûts seront réalisées en béton armé C25/30, comme indiqué aux plans.Comprenant coffrage pour parements courants dessus parfaitement de niveau, toutes sujétions de mise en oeuvre et de décoffrage.
Y compris la fourniture et pose des armatures, le façonnage et la mise en place. Toutes sujétions de coupes, chutes, recouvrements, cales et ligatures.

01.5.1.1 1 **Fût béton 0.30 x 0.30 x 1.50 ht**

Fût béton compris coffrage, béton ,armatures
Armatures à confirmer par vos soins

01.6 **CANALISATIONS ENTERREES**

01.6.1 **Réseaux extérieures pour alimentation éclairage Carport**

Réseaux pour alimentation éclairage du carport depuis attente existante sur parking jusqu'en pied de poteaux , les travaux comprennent :

- sciage du revêtement en enrobé
- réalisation et déblaiement de la fouille à l'extérieur
- fourniture et pose de fourreaux PVC en tranchée sur lit de sable. L'emboîtement des fourreaux sera assuré de telle sorte que les surfaces intérieures ne laisseront apparaître aucune cassure ou obstacles. Les fourreaux auront une aiguille en fil de fer galvanisé.
- Remblai en sable et mise en place d'un grillage avertisseur.
- remplissage de la fouille ainsi que le bouchement soigné de celle-ci finition dito existant

Comprenant toute sujétion de pose et de mise en oeuvre.

01.6.1 1 **Fouille et fourreaux pour raccordement Eclairage Carport**

Fourreau rouge diam 63

01.7 **REMBLAIS/ENROBE**

01.7.1 **Remblais fouille semelles carport y compris reprise enrobé**

01.7.1.1 Remblaiement fouille pourtour des fondations du carport, les travaux comprennent :

- Apport réglage et mise en place de tout venant calibré 0/315
- compactage au moyen d'engin hydraulique
- finition en enrobé, enrobé 110 kg/m2, granulométrie 0/6, par épandage mécanique ou manuel dense à chaud, , compris réglage des pentes, compactage cylindrage, et toutes sujétions d'exécution



Cahier des clauses particulières

CNSNMM - Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM
Route des Pessettes 39 220 PREMANON
Lot N°01 TERRASSEMENTS/ VRD / GROS OEUVRE

01.7.1.1 1 *Rebouchage pourtour fondations carport compris finition en enrobé*

- forme de finition tout venant Calibre 0/315
- enrobé